

## Revenu des ménages



### Définition

Le revenu des ménages présenté ici est calculé sur base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques. Il s'agit des revenus obtenus l'année précédente et imposés en l'année en cours d'exercice.

Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus nets issus des diverses catégories fiscales: revenus des biens immobiliers, revenus et recettes de capitaux et de biens mobiliers, revenus professionnels et revenus divers, moins les dépenses déductibles.

Le revenu médian déclaré par déclaration fiscale est tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur, l'autre moitié a un revenu supérieur. A la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

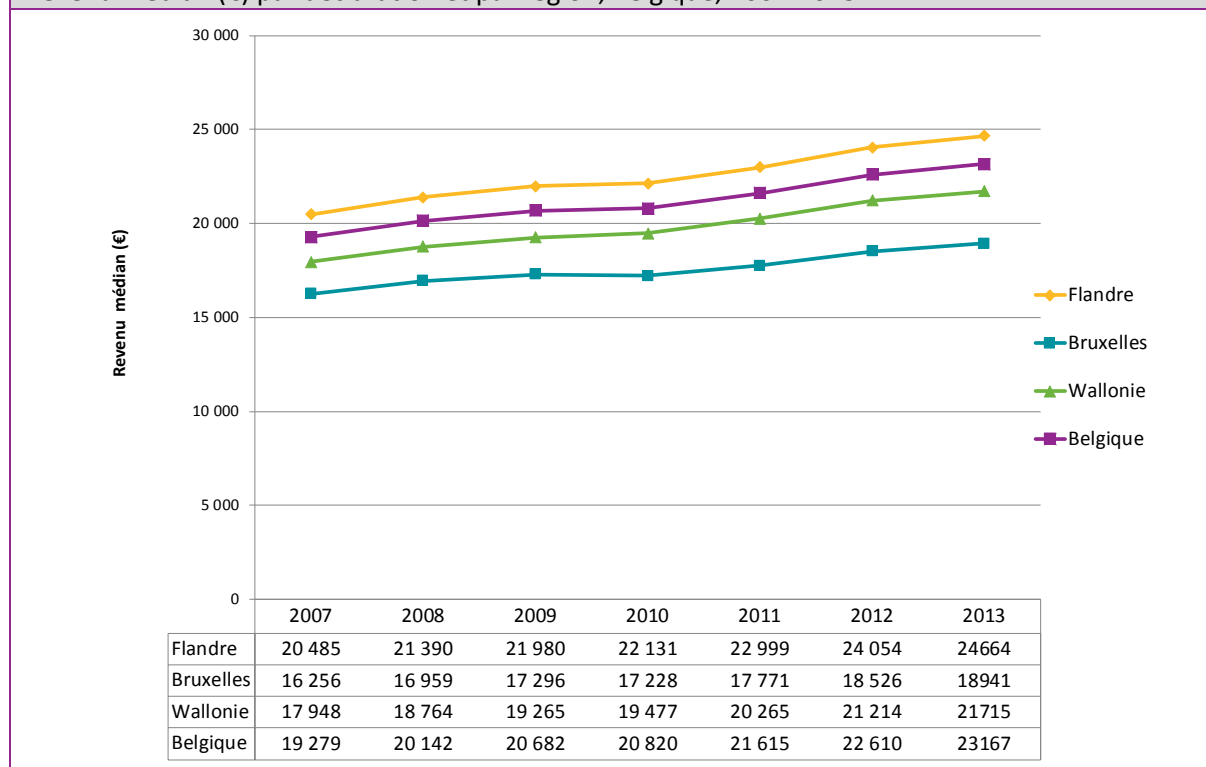


### Les chiffres

Lors des déclarations de revenus 2013, l'administration fiscale belge a traité plus de six millions de déclarations dont plus de deux millions en Wallonie (2 000 198 déclarations). Le revenu médian de ces déclarations wallonnes était de 21 214 €. En Flandre, le revenu médian était plus élevé tandis qu'il était inférieur à Bruxelles. Les déclarations de revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans ces calculs. En Wallonie, on en a compté 198 830 en 2013.

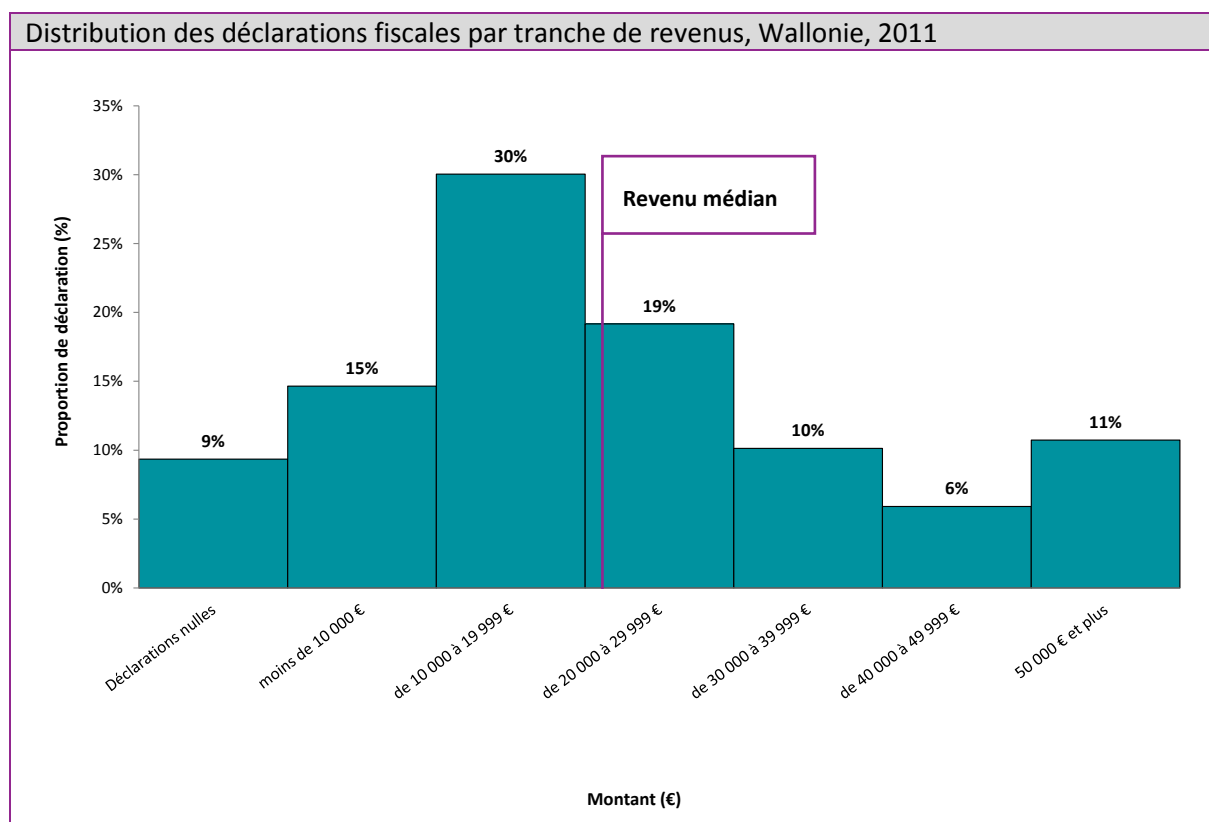
Depuis 2007, dans les trois régions belges, le revenu médian augmente graduellement d'année en année (plus 20 % entre 2007 et 2013). L'augmentation est comparable en Flandre et en Wallonie (plus 20 % et plus 21 %) mais est moins prononcée à Bruxelles (plus 16 %).

Revenu médian (€) par déclaration et par région, Belgique, 2007-2013



Source : Statistics Belgium-Revenus fiscaux

Environ un tiers des Wallons se situent dans la tranche de revenus annuels de 10 000 à 19 999€. Un quart des Wallons disposent d'un revenu annuel supérieur à 30 000 € et un autre quart dispose de moins 10 000 € annuellement.



Source : IWEPS Statistiques; Statistics Belgium-Revenus fiscaux



### Sources des données utilisées

Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Cette statistique est établie par l'année de revenus. L'année de revenus est la période imposable. Les revenus que le contribuable a réalisés ou recueillis dans cette année sont soumis à l'impôt. Les données sont annuelles et disponibles depuis l'année de revenus 1976. Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes.

[http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche du travail et conditions de vie/Statistique fiscale des revenus.jsp](http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/Statistique_fiscale_des_revenus.jsp)